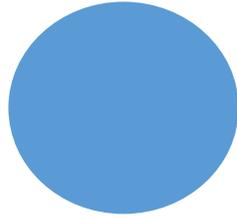




***La mission du Géomètre Expert dans le projet
de Cadastre et sécurisation foncière
(PROCASEF) au SENEGAL***

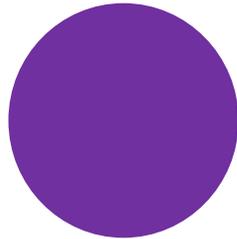


PLAN DE LA PRESENTATION



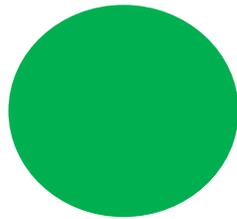
01

JUSTIFICATION DU PROJET



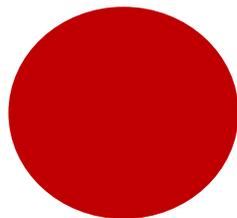
02

CADRE LEGISLATIF



03

LES DIFFERENTES PHASES DU PROJET ET
L'APPORT DU GE



04

INTEGRATION DES DONNEES DANS LE SIF
COMMUNAL

1. Justification du projet

PROCASEF est un projet de sécurisation foncière qui a engagé des opérateurs fonciers (firmes) dans 5 grappes qui couvrent les 14 régions du Sénégal.

L'objectif est de sécuriser systématiquement les parcelles et formaliser 530 000 titres d'affectations, y compris les droits d'occupation individuels, familiaux ou collectifs dans les espaces urbains et péri-urbains sur le Domaine national.



COMPOSANTES OPERATIONNELLES

COMPOSANTE 1

Renforcer les institutions foncières et investir dans les infrastructures géospatiales

COMPOSANTE 2

Appuyer les communes soutenues par le PROCASEF pour enregistrer systématiquement les droits fonciers

COMPOSANTE 3

Promouvoir le dialogue à long terme, développer la formation et l'innovation dans le secteur foncier

2. Cadre législatif

Loi 64-46 du 17 juin 1964 instituant le domaine national qui régit toutes les terres non classées dans le domaine public, non immatriculées ou dont la propriété n'a pas été transcrite à la Conservation des hypothèques à la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

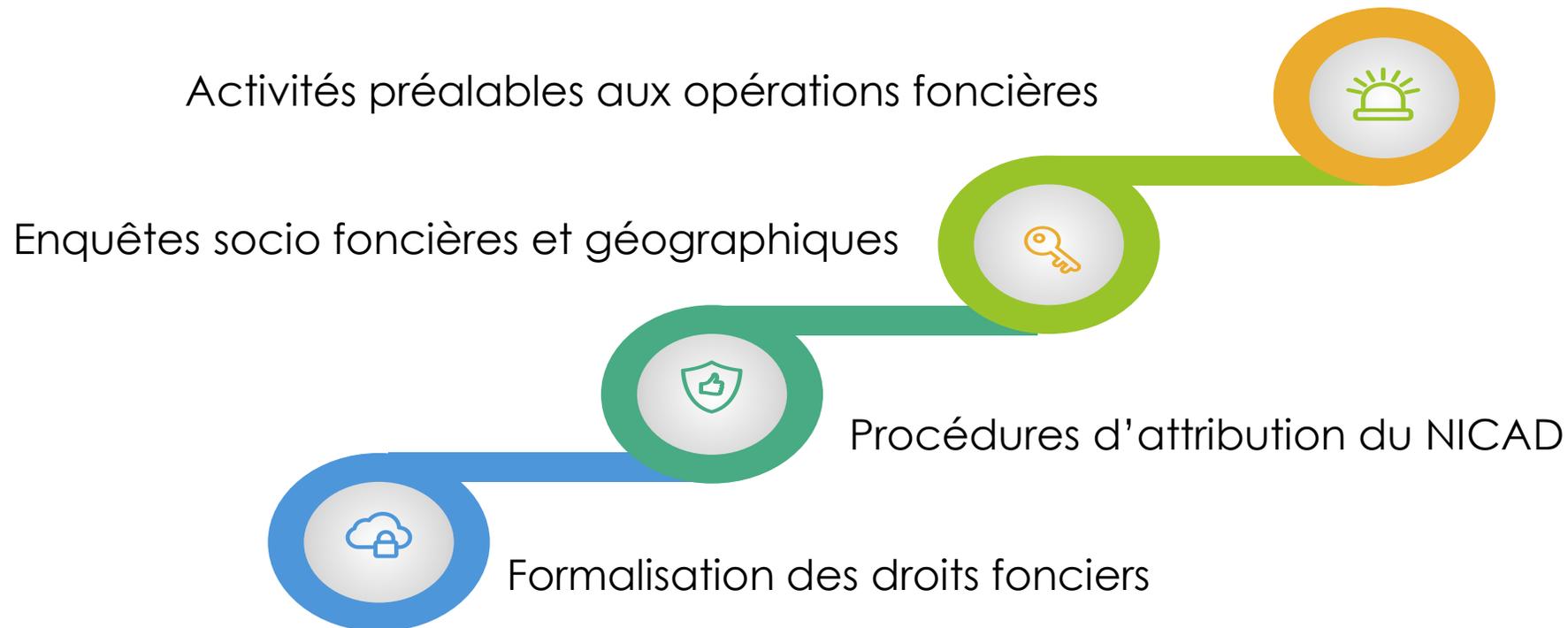
Loi 72-02 du 1^{er} février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale

Loi 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des collectivités locales (**Acte 3 de la décentralisation**)

le décret 2022-2307 du 30 décembre 2022, modifiant le décret 72-1288 du 27 octobre 1972 relatif aux conditions d'affectation et de désaffectation des terres du domaine national.

3. Les différentes phases du projet

La démarche systématique de sécurisation des droits fonciers respecte les procédures décrites dans les lois , les règlements et les compétences légales de l'ensemble des acteurs.



3. Les différentes phases du projet



Représentant de l'Etat
(Sous préfet, Préfet ou Gouverneur)

Services Techniques
(Cadastre, ANAT, Urbanisme, ETC)



► ÉQUIPE DE PROJET

Experts Unité de coordination
du Projet (UCG, URM)



Agent Trésor public



Agent Agriculture & Elevage



Société Civile



CPDT



Agent Eaux et Forêts



Opérateur Foncier



Le Maire



Conseil municipal



Président (e) commission domaniale



Mandataire du groupe de demandeurs d'une parcelle



Sécrétaire municipal



Personne ressource



Demandeur individuel d'une parcelle du domaine national (Homme ou Femme)



Groupe de demandeurs (individuels ou personnes morales) d'une parcelle du domaine national



Conseiller (e) municipal (e)



Chef de village



Agent foncier



Eleveur



Agriculteur

3.a- Activités préalables aux opérations foncières



Etat des lieux de l'information territoriale disponible

- ✓ Collecte, l'analyse et le traitement des données géographiques de base
- ✓ Inventaire et la cartographie des titres fonciers et titres miniers,
- ✓ Inventaire et la cartographie des aires protégées,
- ✓ Inventaire des délibérations existantes au niveau des communes,
- ✓ Inventaire des POAS



Pré-digitalisation des parcelles a l'aide des images acquise dans le cadre du projet (5cm en zone urbaine et 30cm en rurale).

Cette numérisation aide a la planification et au planning de déploiement des équipes.

3.a- Activités préalables aux opérations foncières



Visite de courtoisie auprès des autorités administratives, municipales et coutumières de la zone d'intervention



Mise en place des comités techniques d'appui à la sécurisation foncière CTASF et des commissions domaniales élargies



Une campagne de sensibilisation des populations bénéficiaire des opérations de sécurisations foncières

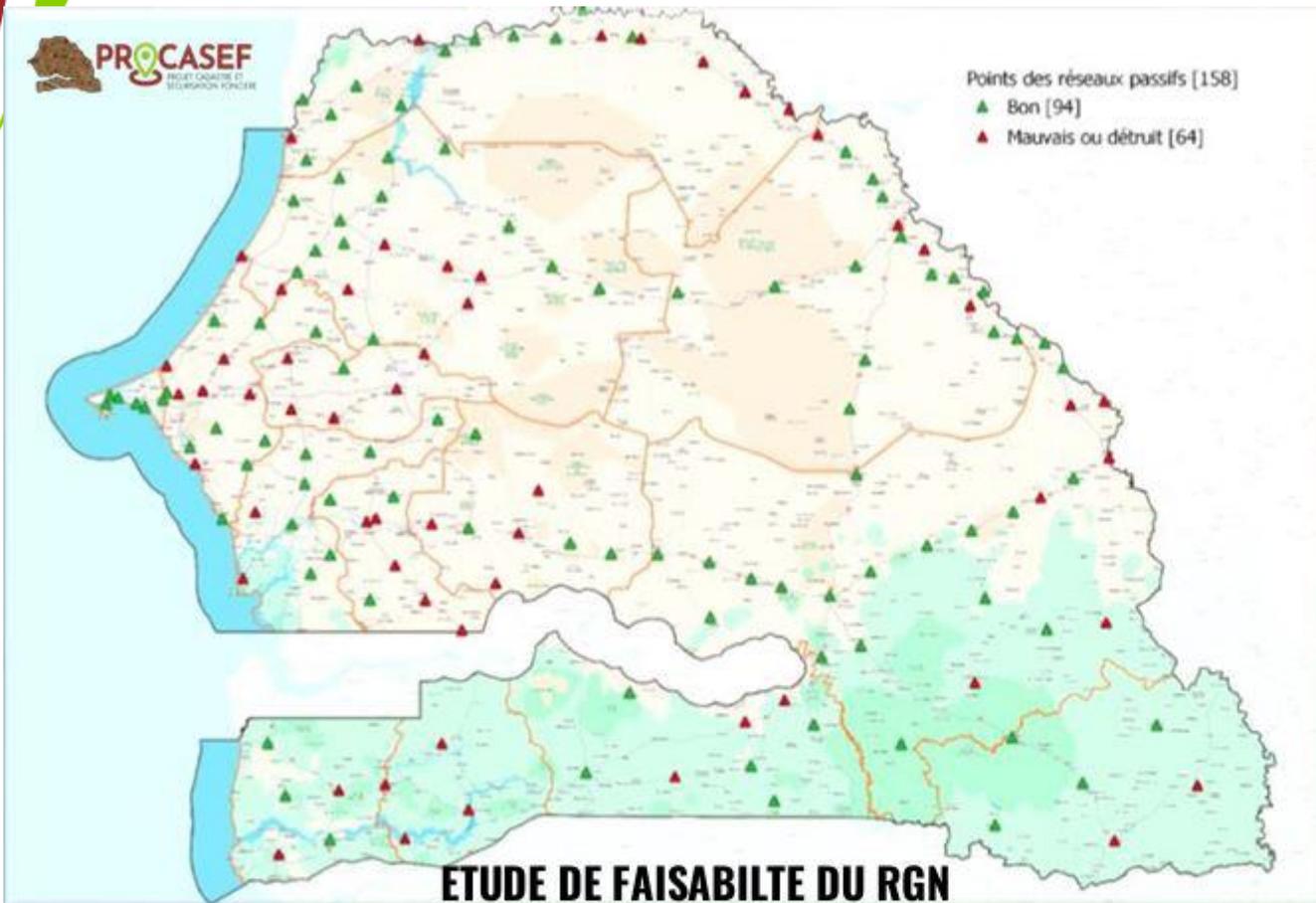


Densification du réseau géodésique

Dans le cadre du projet le PROCASEF fait l'inventaire et la modernisation du réseau géodésique



3.a- Activités préalables aux opérations foncières



Total point en bon état : 94
1er ordre: 11 points
2eme ordre: 83 points

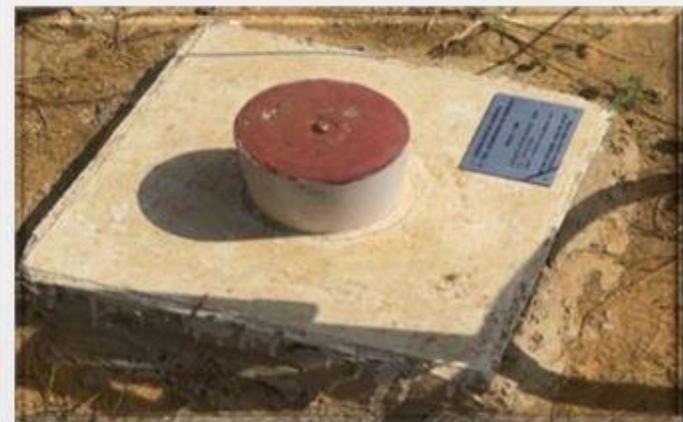
Total points à reconstruire : 64
1er ordre: 9 points
2eme ordre: 55 points

40,5% des points à reconstruire, avec :
45% des points de 1^{er} ordre à reconstruire
39,8% des points de 2^{ème} ordre à reconstruire

59,5% de points existants en bon état, avec :

55% des points de 1^{er} ordre en bon état

60,2% des points de 2^{ème} ordre en bon état



3.a- Activités préalables aux opérations foncières



3.a- Activités préalables aux opérations foncières

Installation de 10 stations permanentes



Bignona



Kédougou



Kidira



Louga



Matam



St-Louis



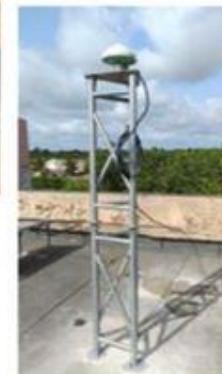
Ndoum



Richard Toll

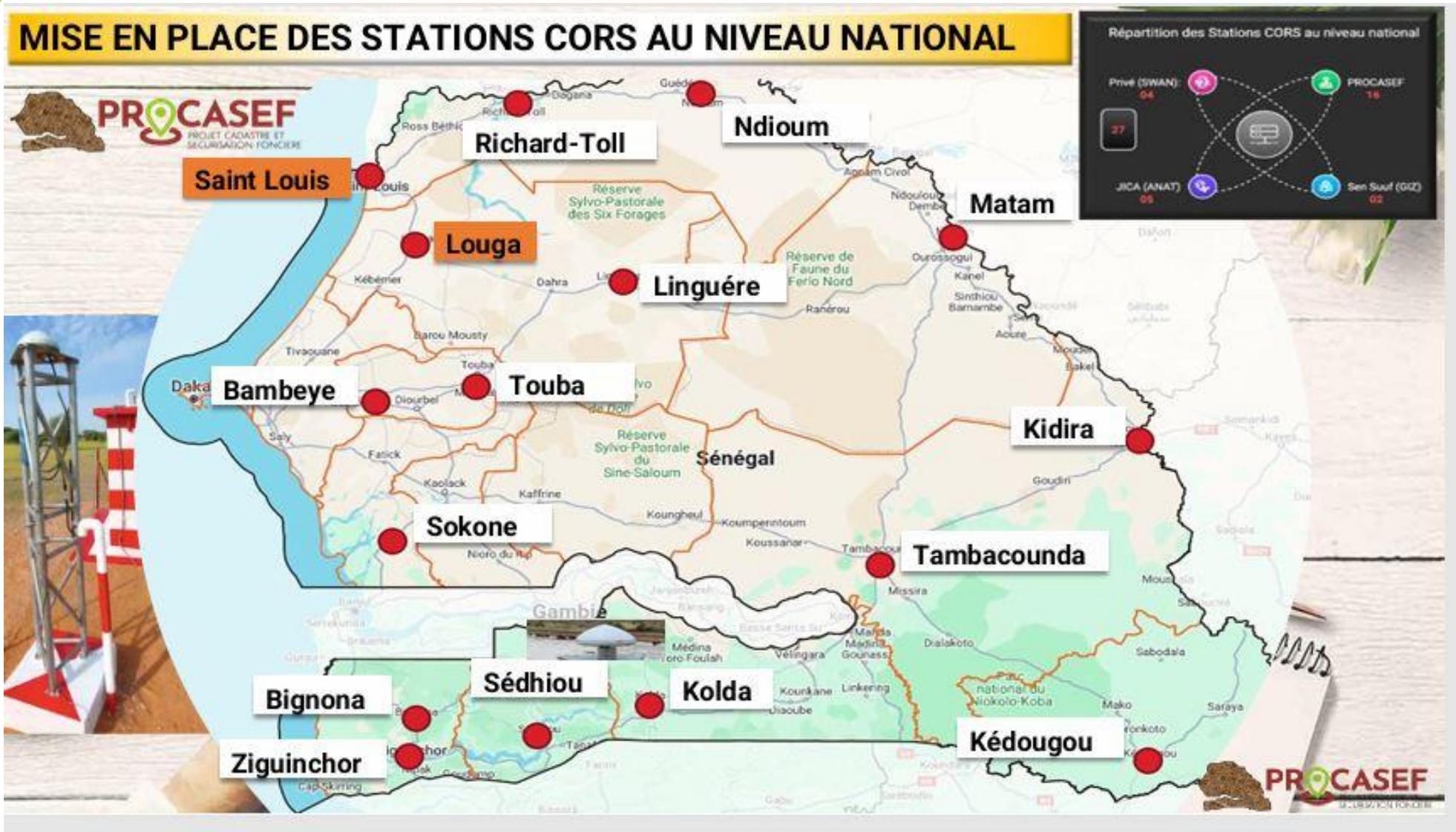


Ziguinchor



Sokone

3.a- Activités préalables aux opérations foncières



3.b- Enquêtes socio foncières et géographiques

☞ L'enquête consiste à remplir le questionnaire et à recueillir l'ensemble des informations (alphanumériques et métadonnées) permettant de préparer le dossier en vue de la procédure d'affectation, de régularisation ou de désaffectation de la parcelle.

Ces informations sont :

- l'identification des occupants de la parcelle à l'aide de leur pièce d'identité. S'ils n'ont pas de pièce d'identité, le mentionner tout en recueillant quand même l'information pour leur identification ;
- le mode d'accès (héritage, traditionnel, etc.) ;
- le titre d'occupation, le cas échéant ;
- l'année d'acquisition ;
- Les données socio-économiques du « ménage ».



3.b- Enquêtes socio foncières et géographiques



Les relevés sont réalisés simultanément à l'aide d'instruments topographiques, tout en collectant également des informations socio-foncières via des tablettes, de manière la plus contradictoire possible.

Cela se fait donc en présence du plus grand nombre possible de voisins.

Pour une participation inclusive des acteurs, l'équipe de terrain est toujours accompagnée de la commission domaniale, du chef de village de la zone d'intervention et des représentants des services techniques.

L'inventaire et les levés sont faits à l'aide d'une tablette munie d'une antenne GPS intégré connectée aux systèmes de correction en temps réel (RTK) et par satellite.

Les données sont stockées localement sur la tablette et synchronisées avec la base de données centrale via internet.

Les données sont traitées et compilées par les Géomètres et l'équipe SIG.

Les résultats sont traduits sous forme de liste (contenu des données socio foncières) et de cartes imprimées pour la restitution.

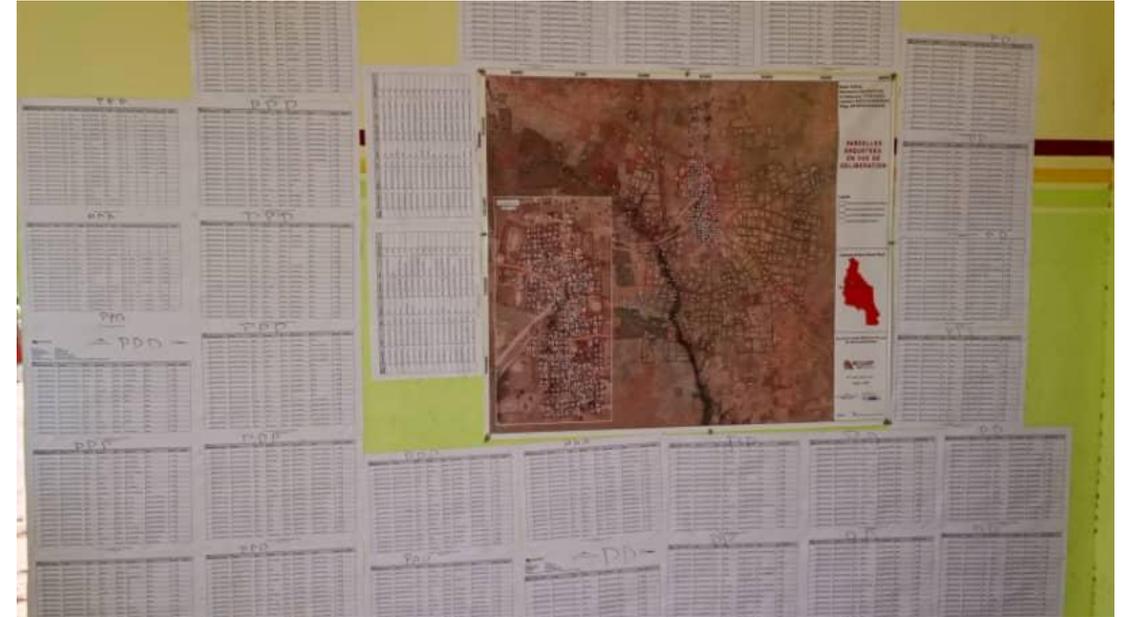
3.b- Enquêtes socio foncières et géographiques



Restitutions des résultats par affichage

Une séance de **validation sociale** est organisée dans chaque village pour la restitution des données (présentation des résultats par affichage public des cartes et liste).

Dans la même occasion un registre est ouvert pour une collecte des plaintes, les demandes des corrections ou de compléments.



Mécanisme de Gestion des plaintes MGP

Un dispositif dénommé MGP est fourni aux communautés bénéficiaires et à toute partie affectée par les opérations de sécurisation foncière des possibilités accessibles et inclusives leur permettant de soumettre et de résoudre à l'amiable leurs réclamations et préoccupations

3.c-Procédure d'attribution du NICAD

Il consiste pour les services du Cadastre de faire les vérifications nécessaires pour voir si la parcelle relève bien du domaine national (affectable) et qu'elle ne superpose pas ou n'empiète pas sur un terrain relevant d'un autre statut.

Au préalable le Cadastre a procédé au découpage en section au niveau des 138 communes bénéficiaires du PROCASEF et un outil d'automatisation du NICAD est mis en place.

3.d- Formalisation des droits fonciers



Commission domaniale

La commission domaniale reçoit la documentation nécessaire ((plan parcellaire, NICAD, SIF mis à jour etc...)).

Ce qui lui permet de rédiger son rapport qui mentionne tout le processus d'affectation foncière jusqu'à la validation des données d'enquête.



CTASF

L'opérateur restitue la méthodologie de travail et les résultats de l'inventaire au Comité Technique d'Appui à la Sécurisation Foncière (CTASF).



3.d- Formalisation des droits fonciers



Delibération du Conseil Municipal

En conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal se réunit et délibère.

- Au préalable, la commission domaniale passe à la lecture du rapport d'enquête.
- Les conseillers municipaux se prononcent au cas par cas sur l'ensemble des dossiers fonciers traités. Les décisions sont prises à la majorité des votants.
- Le procès-verbal de la délibération est établi séance tenante par le secrétaire municipal de la commune assistée par l'agent foncier.



Transmission et approbation au représentant de l'Etat

A la suite de la délibération, le PV est envoyé via une lettre de transmission au représentant de l'Etat pour approbation selon le **décret 2020-1773 du 16 septembre 2020**.

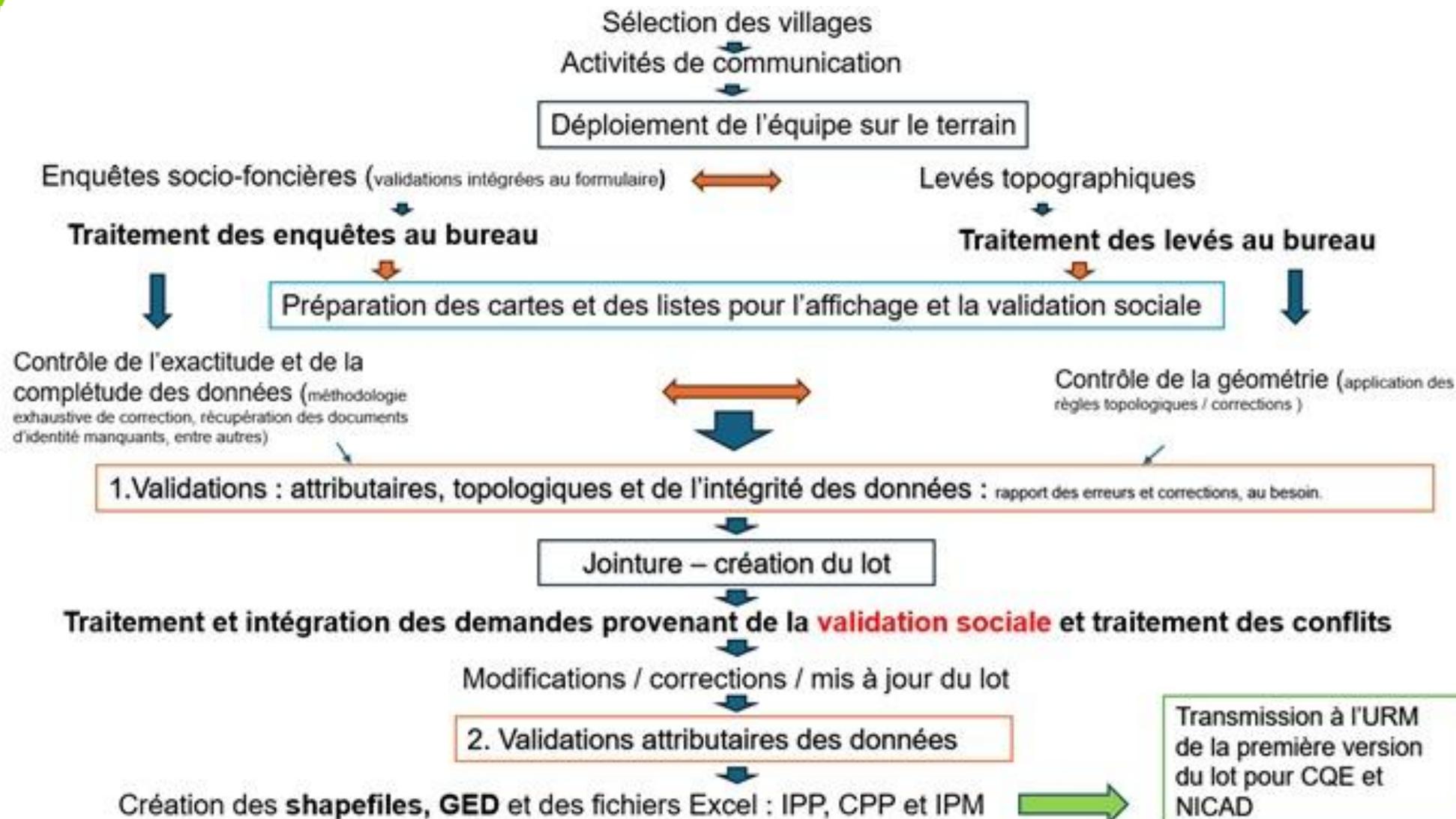
4. – Intégration des données dans le SIF communal

Les informations sont intégrées dans le SIF communal depuis l'initiation de la procédure, et une mise à jour s'effectue à chaque étape.

Il permet la dématérialisation de l'information foncière.

Mis à part les éléments physiques du dossier foncier, la traçabilité des informations foncières et leur ancrage sur une base de données informatisée interconnectée au système du cadastre constituent un des axes majeurs de la bonne gouvernance foncière.

4. – Intégration des données dans le SIF communal



CONCLUSION

La complexité, la diversité et la sensibilité des questions foncières en zone urbaine et péri urbaine exigent la maîtrise de l'information foncière, des règles de procédures et du cadre juridique en général.

Ce qui contribuera à une gouvernance efficace et transparente des ressources foncières.

Les Géomètres Experts y jouent un rôle important d'accompagnement et d'orientations sur le foncier lors de prises de décision.

RECOMMANDATIONS

-  Poursuivre ce programme dans tout le Sénégal ;
-  Chercher d'autres financements pour cadastrer tout le territoire ;
-  Promouvoir un standard élevé de conservation et d'une mise à jour permanente des données etc...



Merci pour votre attention